**« DEFI NATURE EN NORMANDIE »**

 Equitation d’extérieur, Course à pied, VTT, Kayak

**REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL 2016**

Le Défi Nature en Normandie est une épreuve sportive amicale coordonnée et promue par le Comité Régional de Tourisme Équestre de Normandie en partenariat avec les clubs organisateurs dans chaque département normand et destinée à promouvoir les sports de nature : l’équitation d’extérieur, la course à pied, le VTT ou toutes autres activités de pleine nature pratiquées dans l’environnement proche du club organisateur. Le « Challenge » régional implique une participation à un événement « Défi Nature en Normandie » dans chacun des 5 départements normands sur l’année 2016 avec le même nom d’équipe et la même composition des participants qui la compose. Les 3 meilleures équipes au classement ayant participé à 5 « Défi Nature en Normandie » (1 dans chaque département) donnera lieu à une récompense pour les membres de ces équipes par le CRTE Normandie lors de sa prochaine Assemblée générale. Chaque club organisateur récompensera quant à lui les trois premières équipes du classement à l’issu du « Défi Nature en Normandie » qu’il aura organisé.

**Article 1 :** Formation des équipes

 Le Défi Nature en Normandie se court par équipes de 3 personnes ou 4 personnes : un cavalier ou deux cavaliers, un cycliste, un kayakiste.

 **Article 2 :** Conditions de participation

Cavaliers : chaque participant devra présenter une licence FFE pratiquant ou compétition ou une licence vacances en cours de validité. Pour mémoire, conformément aux conditions générales de la licence pratiquant, (voir au dos de la licence FFE, alinéa 2), le titulaire doit être en possession d’un certificat médical.

 Cyclistes : chaque participant devra présenter un certificat médical de moins de 1 an le jour de l’épreuve, spécifiant « cyclisme en compétition », ou une licence FFC en cours de validité, ainsi que son propre matériel.

Kayak : chaque participant devra présenter un certificat médical de moins de 1 an le jour de l’épreuve, spécifiant « kayak »,

 **Il est rappelé que les épreuves se déroulent en extérieur. Pour participer, il est indispensable d’être pleinement conscient des spécificités du milieu naturel (dénivelé, racines cailloux…) nécessitant un minimum de préparation physique.**

 **Conditions particulières pour les mineurs :** les concurrents devront être âgés de12 ans minimum.

Les cavaliers mineurs doivent

être titulaires du Galop 2 et présenter une autorisation parentale, ils sont autorisés à participer dans la mesure où ils partent en binôme avec un cavalier de plus de 18 ans

Ou

être titulaires du Galop 5 et être âgés de plus de14 ans.

Chevaux : les chevaux devront être âgés de 4 ans minimum. Le harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et au caractère de l’épreuve. La monte sans mors est autorisée.

**Article 4 :** Sécurité

Tous les participants devront se conformer au respect du code de la route. Pour les cyclistes et les cavaliers : port d’un casque homologué obligatoire. En outre pour les **cavaliers mineurs** : port du protège-dos obligatoire.

**Article 5 :** Déroulement de l’épreuve

Les épreuves se dérouleront sur des sentiers balisés, à titre indicatif :

 - Cheval : boucle de 15 à 20 km

- VTT : boucle de 15 à 20 km

 - Kayak : boucle de 5 ou 13 km au choix du participant

Chaque membre de l’équipe partira en même temps sur son parcours respectif. Pour les cavaliers et les cyclistes les départs seront espacés de 5 min entre chaque équipe.

**Article 6 :** Classement final

Tout au long du parcours les participants trouveront des indices qui leur permettront de résoudre une ou plusieurs énigmes.

Tous les concurrents se retrouveront le midi au centre équestre pour partager un repas et mettre leur indice en commun.

 **Article 7 :** Respect de l’environnement

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d’anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l’ordre et disqualifié.

**Article 8 :** Inscription

L’inscription se fait par équipe complète, au moyen d’un bulletin d’inscription rempli accompagné du chèque de règlement de 60€ au club organisateur. Le repas étant compris dans l’engagement.

**Article 9 :** Récompenses

 Tous les participants se verront remettre plaques, flots et lots à l’issue de la journée.

**Article 10 :** Acceptation du règlement

Le fait de participer à cet évènement implique l’acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat. Le centre équestre de la lys se réserve le droit pour des raisons sanitaires ou règlementaires de modifier le présent règlement.

 **Article 11 :** Droit à l’image

Les participants autorisent les organisateurs à publier leur image sans que ceux-ci ne leur ouvrent d’autres droits, rémunération ou indemnité que la remise des prix attribués aux gagnants. Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l’image relatif à l’épreuve, comme il renonce à tout recours à l’encontre de l’organisateur et de ses partenaires agréés pour l’utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l’organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters ou d’autres moyens de communication. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d’un droit d’accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l’exercer, vous devez contacter l’organisation et ses partenaires